



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-03-2018

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement intitulé ***Règlement numéro 1840-03-2018 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier les limites du périmètre urbain afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi, tel que modifié par le Règlement numéro 02-0617.***

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) D'assurer la concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi (R.02-0617);
- 2) De modifier les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur du boulevard Jean-Jacques-Bertrand à la hauteur du lot 3 799 715;
- 3) De remplacer une partie de la zone 13 – Commerciale et industrielle par la zone 1- Agro-forestière;
- 4) De remplacer une partie du secteur industriel par le secteur agricole;

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 1^{er} mai 2018 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 23 avril 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA